



Joseph Kabila à l'ONU

JOSEPH KABILA À L'ONU

« La marche vers
les élections est
irréversible »

Du haut de la tribune de la 72e Assemblée générale de l'ONU à New York le 23 septembre, Joseph Kabila a rassuré que la marche de la RDC vers les élections « est irréversible », le tout sans ingérence extérieure ni diktat quelconque. Tout en se gardant d'avancer une quelconque date, il a indiqué que la série d'évaluations du processus électoral entamée depuis une dizaine de jours par le CNSA conjointement avec le gouvernement et la Céni devrait aboutir à la publication du calendrier électoral.

Quoique des avancées aient été enregistrées, les défis demeurent énormes tant au plan logistique, financière, sécuritaire que normative, a-t-il reconnu tout en invitant les vrais amis de la RDC à soutenir « sincèrement le processus électoral en cours ».

Page 5

TRANSPORT

Lancement imminent des permis
de conduire « véritablement »
biométriques

Alors que l'affaire l'invalidation des passeports semi-biométriques est toujours pendante, voilà les Congolais empêtrés dans une nouvelle spirale. Cette fois-ci, il s'agit des permis de conduire biométrique dont l'octroi est suspendu momentanément jusqu'à nouvel ordre depuis le 22 septembre sur une décision du vice-Premier ministre chargé des Transports et Voies de communication.

D'après ce dernier qui s'est exprimé via un communiqué daté du 18 septembre, cette mesure est prise dans la perspective de la « mise en circulation imminente des permis de conduire véritablement biométriques à travers toute l'étendue de la République démocratique du Congo ».

Page 2



Des véhicules dans une rue à Kinshasa

RÉCONCILIATION

Les Kasaiens enterrent la hache de guerre

Les chefs coutumiers ont signé « un acte d'engagement » pour éviter tout recours à la violence dans le règlement des conflits. C'était à la clôture du Forum sur la paix, la réconciliation et le développement dans l'espace kasaien tenu à Kananga du 19 au 21 septembre. Un rituel qui faisait office de pacte de paix pour les fils et filles du Kasai astreints à cultiver la paix dans un élan de cohésion et de concorde.

Les participants ont sollicité des autorités la poursuite en justice « de tous les auteurs des violences qu'a connues la région » afin de rendre justice aux victimes et d'éviter que le drame vécu ne se reproduise à l'avenir.

Page 3



Des chefs coutumiers

FRANCE

La crise libyenne et le
rôle de l'UA au cœur
d'un colloque à Paris

Paris, la capitale française abritera, le 26 septembre, un colloque consacré à la Libye et au rôle de l'Union Africaine dans la résolution du conflit qui déchire ce pays depuis la mort de Mouammar Kadhafi, en 2011.

Organisé par l'Institut Robert Schumann pour l'Europe que préside aujourd'hui l'ancienne ministre de la Francophonie, Yamina Benguigui, ce colloque réunira de nombreuses personnalités africaines et françaises autour de deux tables rondes.

Page 6

ASSURANCE

Une baisse inquiétante
des recettes de
l'assureur public

Page 4

ÉDITORIAL

A.E.F – F.M.M.

Dans le même temps où Emmanuel Macron s'attache à rendre à la France la place qui fut longtemps la sienne au sein de la communauté internationale en plaidant avec force la cause du « multilatéralisme » face à l'« unilatéralisme » que prônent d'autres Grands, son gouvernement ferait bien de mettre de l'ordre dans la très puissante machine à désinformer qu'est devenue au fil du temps l'Audiovisuel Extérieur de la France (AEF) renommé depuis le 27 juin de cette année 2017 France Média Monde (FMM). Car celui-ci fait en sorte, sans le dire ouvertement bien sûr, que le message présidentiel soit déformé, présentant le Tiers-monde en général et l'Afrique en particulier comme des communautés vouées au désordre, à la violence, au non droit, à la corruption alors même que la plupart de leurs dirigeants s'emploient à faire progresser nos peuples sur la voie du développement durable.

Les chaînes de radio et de télévision qui font partie de l'énorme machine à désinformer qu'était devenue l'ex AEF dépendent exclusivement de l'Etat français qui leur apporte les fonds nécessaires et qui nomme leurs dirigeants. Il ne devrait donc pas être très difficile de prendre rapidement les mesures qui amèneraient chacune d'elles à faire correctement son métier. Et, du même coup, la stratégie définie par le nouveau chef de l'Etat français deviendrait crédible aux yeux de la communauté internationale qui ne comprend évidemment pas pourquoi la France dépense autant d'argent pour, sinon détruire, du moins salir l'image de ses partenaires africains.

Entendons-nous bien à ce propos : nous ne suggérons pas ici de porter atteinte à la liberté de la presse qui est l'un des fondements de la démocratie, mais d'exiger des médias publics français qu'ils respectent enfin les règles éthiques de notre profession, qu'ils s'informent à bonne source et cessent de relayer les agressions menées contre les Africains par des organisations civiles pour le moins sulfureuses, qu'ils aillent sur le terrain constater les avancées économiques et sociales au lieu de ne relever que les défauts des pays concernés, qu'ils accompagnent dans le domaine de l'information le retour de la France sur la scène internationale programmé par Emmanuel Macron.

Indiscutablement il y a urgence !

Le courrier de Kinshasa

TRANSPORT

Lancement imminent des permis de conduire « véritablement » biométriques

La décision, à en croire le vice-Premier ministre chargé des Transports, est motivée par le souci d'uniformisation de l'identification des citoyens liés à des considérations sécuritaires.

Alors que l'affaire de l'invalidation des passeports semi-biométriques encore en circulation est encore

de la « mise en circulation imminente des permis de conduire véritablement biométriques à travers toute l'étendue de la République démocratique du Congo ».

En fait, les nouveaux permis de conduire apportent une plus-value par rapport aux anciens mis en circulation depuis le 2 mars 2012 en ce sens qu'ils sont « véritable-

raisons sont ressassées pour justifier l'impression de nouveaux permis véritablement biométriques. D'où l'interrogation de certains observateurs sur l'opportunité d'une telle démarche qui astreint les automobilistes à déboursier encore un peu plus d'argent pour obtenir ces nouveaux documents. Si les permis de conduire biométriques présentaient quelques soucis en terme de sécurisation, on ose croire que les nouveaux qualifiés de véritablement biométriques ne le seront sans doute pas au regard des garanties sécuritaires qu'ils offrent, à en croire une source proche de la Commission nationale de délivrance de permis de conduire.

Aussi les requérants ont-ils été priés de se conformer à la décision du gouvernement « en évitant de se faire induire en erreur par certains inciviques qui s'adonneraient aux pratiques d'escroquerie en délivrant de faux permis de conduire ».

Ces nouveaux permis de conduire véritablement biométriques sont délivrés en partenariat avec ISIS, une entreprise privée spécialisée en imprimerie informatique. Avec la délivrance de ces nouveaux permis de conduire, il y a lieu d'espérer que les automobilistes seront un peu plus respectueux du code de la route avec, pour incidence, la diminution des accidents de circulation.

Alain Diasso

« mise en circulation imminente des permis de conduire véritablement biométriques à travers toute l'étendue de la République démocratique du Congo ».

fraîche dans les esprits sur fond d'une contestation générale de la décision du gouvernement appelé à revoir sa copie, voilà les Congolais de nouveau empêtrés dans une nouvelle spirale. Cette fois-ci, il s'agit des permis de conduire biométrique dont l'octroi est suspendu momentanément jusqu'à nouvel ordre depuis le 22 septembre sur une décision du vice-Premier ministre chargé des Transports et Voies de communication. D'après ce dernier qui s'est exprimé via un communiqué daté du 18 septembre, cette mesure est prise dans la perspective

ment » biométriques. Il s'agit, d'après le ministre José Makila, des documents hautement sécurisés. Mais le hic dans cette affaire est que le nouveau permis de conduire dit « véritablement biométrique » revêt apparemment les mêmes caractéristiques de sécurité que l'ancien. À l'époque de l'émission des permis de conduire biométriques déjà, il était question de remettre de l'ordre et d'assainir davantage le secteur pour contrer la floraison des accidents de circulation dont la cause principale était la mauvaise connaissance du Code de la route.

Et curieusement, les mêmes

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Comptabilité et administration : Lino-Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Campoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :

Assistante Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelélé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INONDATION DANS L'EST DE LA RDC

«Difficile» de retrouver des survivants

Les autorités congolaises «n'ont plus d'espoir» de retrouver des survivants parmi les 90 disparus victimes d'une inondation dans l'est de la République démocratique du Congo, 48 heures après la catastrophe qui a déjà fait au moins 13 morts, a-t-on appris jeudi auprès d'un responsable local.

«Il est à présent difficile de retrouver les survivants. Nous n'avons plus d'espoir, il y avait beaucoup d'eau», a déclaré à l'AFP Dieudonné Tshisiku, administrateur du territoire de Masisi dans la province du Nord-Kivu. «Quelques corps» ont été repêchés jeudi, a-t-il ajouté. Treize personnes, au moins, sont mortes et 92 autres sont portées disparues après l'inondation des villages de Bihambwe et Matanda à 50 km au sud-ouest de Goma, dans la nuit de mardi à mercredi. La majorité des victimes était des agriculteurs dont les champs

bordent la rivière Bihambwe, qui baigne les deux villages. Un habitant de la région, Faustin Murongani, a affirmé à l'AFP avoir «vu deux corps» et du bétail couler dans le torrent mercredi soir. Les pluies et inondations sont souvent dévastatrices dans cette région forestière et montagneuse de l'est congolais. Mi-août, une centaine de personnes au moins avaient perdu la vie dans un glissement de terrain, après de fortes pluies dans un village de pêcheurs dans la province voisine de l'Ituri.

AFP



Le village de Bihambwe après la pluie

RÉCONCILIATION

Les Kasaiens enterrent la hache de guerre

Les chefs coutumiers ont signé «un acte d'engagement» pour éviter tout recours à la violence dans le règlement des conflits.

Un rite spécial de lavement des mains dans un même bassin par les cinq délégués du Grand Kasai en signe de réconciliation a ponctué la cérémonie de clôture

feu le grand chef Jean-Pierre Mpandi, je demande pardon à la nation et à mes frères de l'espace Kasai », a-t-il déclaré solennellement. Un pardon accepté sans atermolement par les délégués des cinq provinces du Grand Kasai présents.

Et comme pour consacrer leur vœu de restauration de la paix dans leur région, les partici-

que justice sera faite et qu'aucun crime ne restera impuni, les participants ont, dans leurs recommandations, sollicité des autorités la poursuite en justice « de tous les auteurs des violences qu'a connues la région » afin de rendre justice aux victimes et d'éviter qu'un tel drame se reproduise à l'avenir. Ils ont également plaidé pour le ren-



Des chefs coutumiers

le 21 septembre du Forum sur la paix, la réconciliation et le développement dans l'espace kasaien tenu à Kananga du 19 au 21 septembre. Un rituel qui faisait office de pacte de paix pour les fils et filles du Kasai astreints dorénavant à cultiver la paix dans un élan de cohésion et de concorde. Autre fait marquant de cette cérémonie de clôture aura été, sans doute, la demande de pardon faite au nom de la famille régnante de Kamuina Nsapu, par Mathieu Ntolo Mutatayi, son porte-parole. « Pour toutes les atrocités survenues à la suite des agissements de notre frère,

pants à ce forum de trois jours et particulièrement les chefs coutumiers ont signé un acte d'engagement en levant l'option d'œuvrer pour la paix. Des membres du gouvernement aux élus locaux et nationaux en passant par les autorités coutumières et les acteurs de la société civile, tous ont pris l'engagement de dire « plus jamais ça ». Plus jamais les Territoires de Dibaya, Lulua et autres en dehors du Kasai Central ne seront le théâtre d'atrocités et de banalisation de la vie humaine. À la suite du chef de l'État, Joseph Kabila, qui, dans son discours d'ouverture, a annoncé

forcement de l'autorité de l'État dans la région, appelant les autorités congolaises à garantir le fonctionnement régulier des administrations et l'exercice des droits et libertés des citoyens. Pour rappel, la région du Kasai (cinq provinces au total) a été secouée en septembre 2016 par des violences entre les forces de sécurité et des miliciens se réclamant du chef coutumier Jean-Pierre Mpandi, alias Kamuina Nsapu, tué en août 2016. Bilan: trois mille morts dont deux experts des Nations unies et 1,4 million de déplacés.

Alain Diasso

DES BURUNDAIS TUÉS À KAMANYOLA

Le Rénadhoc plaide pour la protection des demandeurs d'asile et les réfugiés

Pour ce regroupement d'ONG, cela serait conforme aux engagements en la matière pris par le Congo sur les plans régional et international.

Le Réseau national des ONG des droits de l'Homme de la RDC (Rénadhoc) exhorte le gouvernement congolais à respecter ses engagements en matière de protection des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'appel a été lancé à l'issue de l'enquête menée par ce regroupement d'ONG du 14 au 18 septembre sur l'affaire des Burundais tués le 15 septembre à Kamanyola, dans le Sud-Kivu, alors qu'ils sont présumés être en exil sur le sol congolais.

Le chargé des plaidoyers, monitoring et enquête au sein de Rénadhoc, William Wenga, a, en effet, relevé que dans cette partie du pays, les Forces armées de la RDC (Fardc) ont fait usage disproportionné de la force contre ces réfugiés ou exilés burundais. «D'après nos enquêtes, les militaires ont commencé à tirer à bout portant sur les manifestants civils et non armés qui jetaient des pierres vers les policiers et militaires jusqu'à commettre un carnage humain intolérable », a-t-il souligné.

Alors que, a ajouté ce cadre au sein du regroupement d'ONG, 37 personnes dont un militaire congolais auraient également perdu la vie lors de cet accrochage. « Le Rénadhoc dénonce avec la dernière énergie cette disproportion des forces. Nous avons dénombré 34 morts dont un militaire. Trois autres ont succombé de leurs blessures le lendemain. Donc 37 morts et 117 blessés », a précisé William Wenga.

Ces manifestants burundais demandeurs d'asile, rappelle-t-on, ont été tués après une répression de l'armée congolaise. Ils étaient venus en masse, avec femmes et enfants, pour réclamer la libération de deux de leurs compatriotes arrêtés par les services de sécurité de la RDC. Selon la société civile, les deux jeunes burundais étaient poursuivis pour fabrication des armes blanches. Le ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, cité par radio okapi.net, a reconnu le bilan avancé par le Rénadhoc. Par contre, il a demandé à ce regroupement d'ONG de mettre à la disposition de la justice militaire les faits récoltés. Cela, a-t-il motivé, en vue de compléter l'enquête qui est en cours.

Lucien Dianzenza

MÉDIAS

Arrestation d'un journaliste et réalisateur belge à Kinshasa

Le journaliste-réalisateur Quentin Noirfalisce aurait été arrêté au moment où il voulait quitter la RDC.

Un journaliste et réalisateur belge indépendant, Quentin Noirfalisce, a été arrêté en République démocratique du Congo (RDC) d'où il est sur le point d'être expulsé, a-t-on appris jeudi de sources concordantes. «Il est à la Direction générale de migration (DGM). Ils vont se débarrasser de lui ce soir»,

a dit à l'AFP un haut responsable de l'Agence nationale du renseignement (ANR). «La décision a été prise de l'expulser. Il est en cours de transfert de l'ANR vers la DGM. Une jeep est partie le chercher», a précisé à l'AFP un agent de la DGM sous couvert d'anonymat. Les autorités reprochent au réalisateur, auteur d'un documentaire sur un artiste de rue à Kinshasa, d'avoir eu «des activités incompatibles avec son

statut d'étranger», a expliqué le responsable de l'ANR. «Notre ambassade a été très rapidement mise au courant et suit la situation. Pour l'instant, nous n'avons pas d'indications sur la raison de son arrestation», a déclaré à Bruxelles le ministère belge des Affaires étrangères.

À Bruxelles toujours, une source proche du dossier indique que «le journaliste était à Kinshasa pour présenter son film +Ministre des poubelles+, consacré à



Quentin Noirfalisce

un artiste qui réalise des tableaux à partir de matériaux de récupération. Dans le film, cet artiste, Emmanuel Botalatala, parle de corruption, de l'absence d'élections...». Le journaliste-réalisateur aurait été ar-

rêté au moment où il voulait quitter la RDC, mardi soir. «J'espère bien qu'il prendra son avion ce soir, selon ce qui nous est dit par les autorités», a fait savoir une autre source belge à Kinshasa.

AFP

ASSURANCE

Une baisse inquiétante des recettes de l'assureur public

La comparaison chiffrée avec la période correspondante en 2016 a permis de faire ce terrible constat qui intervient au moment où tout le paysage de l'assurance en RDC est en train de connaître une réelle mutation.

Selon l'analyse des causes de la contreperformance, la plupart des entités de la Société nationale d'assurance (Sonas) ressentent durement les effets du ralentissement de l'activité économique.

Créée en 1960, la Sonas a régné sans partage dans le secteur des assurances durant près de 60 ans. La société nationale doit compter avec un environnement en transformation à la suite de la libéralisation du secteur sous la supervision de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (Arca). Comme le fait remarquer un analyste, la mission de l'opérateur public était de plusieurs ordres, dont l'exportation des capitaux et le développement de certaines alternatives pour mobiliser l'épargne intérieure vers des projets de développement nationaux. Selon lui, la Sonas a toujours privilégié les investissements sur le long terme et cela a permis d'aboutir à quelques réalisations concrètes.

Mais pour l'heure, le diagnostic de la société reste préoccupant. Il y a certaines contraintes qui influent négativement sur la situation financière de la société, dont le non-respect des instructions portant transfert de la quote-part siège et le non-respect du plan de trésorerie de certaines entités. Cela a conduit à des recettes mensuelles prévisionnelles plutôt statiques. À la suite de ce constat, la Direction générale par intérim de la Sonas a rappelé récemment aux entités l'intérêt de changer la façon de

gérer pour arriver à faire jouer à la société nationale un rôle majeur dans la construction de la RDC. Par ailleurs, des efforts devront être fournis dans le domaine des sinistres. Concrètement, la Direction générale par intérim reste convaincue de l'urgence d'améliorer les modes de paiement afin de respecter l'objet social de la société qui reste avant tout l'indemnisation des sinistres. Pour faire face à ces défis, des sanctions ne sont pas exclues à l'encontre des entités qui enfreindraient délibérément les mesures d'assainissement de gestion de la haute direction.

En cette période de transformation profonde du paysage de l'assurance en RDC, la Sonas veut se donner toutes les chances de cohabiter avec les grandes compagnies d'assurance intéressées par le potentiel du pays. La démarche de la direction générale est d'arriver à pousser suffisamment les différentes entités afin qu'elles deviennent plus compétitives. La libéralisation du secteur des assurances inclut implicitement que chaque acteur puisse développer des stratégies pour occuper suffisamment le marché de l'assurance.

Par conséquent, la loyauté à l'opérateur ne se fera plus par la contrainte de la loi mais plutôt par la capacité à répondre aux attentes des clients. En mettant la Sonas en compétition, on lui donne l'opportunité d'être plus efficace sur le terrain. «Lors du traitement des dossiers des compagnies d'assurance, la situation de la Sonas fera l'objet de la même attention que celles des compagnies concurrentes même si, certainement, son ancien statut ne manquera pas d'être pris en compte dans certaines décisions de l'Arca», conclut l'analyste.

Laurent Essolomwa

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
 rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
 Avenue des Douanes n°4
 Kinshasa, Gombe - RDC

JOSEPH KABILA À L'ONU

« La marche vers les élections est irréversible »

Du haut de la tribune de la 72e Assemblée générale de l'ONU à New York ce samedi 23 septembre, le chef de l'État a une fois de plus répété sa position contre ce qu'il qualifie d'ingérence extérieure dans le processus électoral en RDC.

Très attendu, Joseph Kabila était le 23 septembre à la tribune de la 72e Assemblée générale de l'ONU à New York. Le chef de l'État a, dans son discours, donné un aperçu général de la situation politique en République démocratique du Congo souvent mal appréhendée du fait de la désinformation et de l'intoxication. Actuellement le pays est sur la bonne voie au regard du déroulement du processus électoral qui amorce son dernier virage avec l'enrôlement des électeurs en cours dans l'espace Kasai. Et d'indiquer que la série d'évaluations entamées depuis une dizaine de jours par le CNSA conjointement avec le gouvernement et la Ceni devrait aboutir à la publication du calendrier électoral par la centrale électorale qui en est la seule compétente. Joseph Kabila a, par ailleurs, rassuré que la marche de la RDC vers les élections « est irréversible », se gardant toutefois d'avancer une quelconque date. Sur cette même lancée, le chef



Joseph Kabila à la tribune des Nations unies

de l'État congolais a souligné le rôle du « dialogue » dans la stratégie de résolution des tensions politiques en RDC. « À l'instar de la paix, la stabilité politique constitue pour nous un objectif constant de politique intégré. Dans cette optique, depuis près d'une année, nous avons recouru au dialogue qui pour nous est un mode permanent de règlement des différends politiques (...) », a-t-il précisé. Et de reconnaître les avancées

considérables enregistrées dans le processus électoral qui permettent d'envisager l'avenir avec optimisme avec, à la clé, l'enrôlement, à l'heure actuelle, de près de 42 millions d'électeurs sur une prévision de 45 millions attendus. « J'affirme que le cap vers les élections crédibles, transparentes et apaisées est définitivement fixé et que notre marche dans cette direction est irréversible. Le tout, sans ingérence extérieure ni dictat quel-

conque », a-t-il lâché tout en invitant les vrais amis de la RDC à soutenir « sincèrement le processus électoral en cours ». Parlant de la Mission onusienne en RDC (Monusco), Joseph Kabila a, entre autres, réitéré le vœu de son pays pour le « redimensionnement de la force de la Monusco au regard de missions devenues dynamiques » mais aussi pour « la réorientation des moyens ainsi dégageés vers la satisfaction de

nos besoins de développement ». Et d'enfoncer le clou en ces termes : « Il est clair que près de vingt ans après son déploiement, la force onusienne ne peut nourrir l'ambition de rester indéfiniment dans mon pays, ni d'y exercer son mandat avec le même format et sans tirer les leçons des faiblesses constatées. Ce qui nous importe et qui devrait être important aux yeux de tous ceux qui tiennent à la crédibilité de notre organisation, c'est l'efficacité effective de l'apport des troupes onusiennes sur le terrain ». Pour Joseph Kabila qui exprimait la position de son pays en rapport avec le maintien ou non des casques bleus sur le territoire congolais, tout passe par le dialogue stratégique engagé avec les Nations unies sur l'avenir de la Monusco conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette revue stratégique devra, en effet, déterminer le rythme de réduction de la force de la Monusco jusqu'à son retrait total. Rappelons qu'actuellement, la Monusco peut déployer, selon le mandat défini dans la résolution 2348 de mars 2017, jusqu'à 16.215 militaires, contre 19.815 dans le mandat précédent.

Alain Diasso

JUSTICE

La CNDH-RDC exige la libération immédiate d'Eugène Diomi

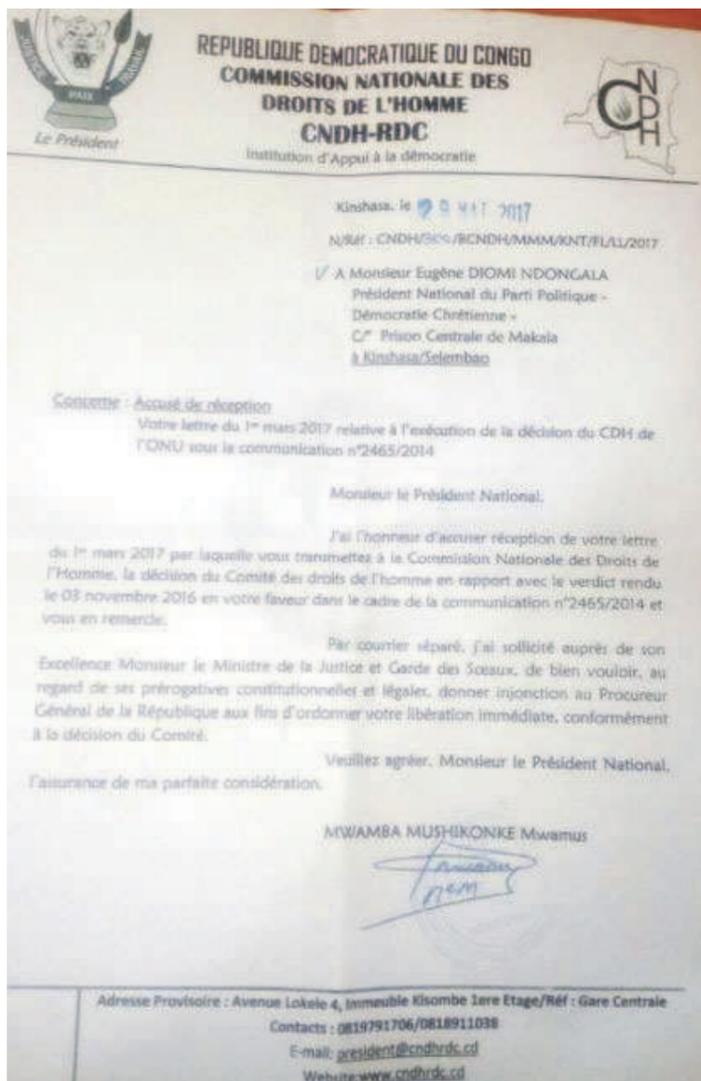
Dans une lettre séparée, cette institution d'appui à la démocratie a signifié au député national incarcéré qu'elle a exigé au ministre chargé de la Justice et Garde des sceaux de donner injonction au procureur général de la République en vue d'appliquer la décision du Comité international des droits de l'Homme sommant la RDC de libérer Eugène Diomi, d'annuler sa condamnation et de l'indemniser.

Dans un accusé de réception de la lettre du député incarcéré et président de la Démocratie chrétienne (DC) et coordonnateur de la Majorité présidentielle populaire (MPP), Eugène Diomi Ndongala, le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH-RDC), Mwamba Mushikonke Mwamush, a sollicité la libération du prisonnier Diomi. La correspondance de la CNDH-RDC date du 29 mai 2017. Le président de la CNDH-RDC a, en effet, informé le président de la DC que, par courrier séparé, il a sollicité du ministre de la Justice et Garde des sceaux, « au regard des ses prérogatives constitutionnelles, de donner injonction au procureur général de la République aux fins d'ordonner » sa libération immédiate conformément à la décision du Comité des droits de l'homme des Nations unies. Cette exigence de la CNDH-RDC, qui est une institution d'appui à la démocratie, a été motivée par la décision du Co-

mité international des droits de l'homme, qui avait reconnu le caractère inique du procès à l'issue duquel le président de la DC avait été condamné à dix ans de prison, avait sommé la RDC d'annuler ce verdict, de le libérer et de voir les possibilités de l'indemniser pour les préjudices subis.

Le comité international avait laissé quelques mois à la RDC en vue de l'exécution de ces décisions. Avec cette exhortation du CNDH-RDC, la privation irrégulière et injuste de la liberté au député national Eugène Diomi Ndongala n'est pas seulement en contradiction avec les traités internationaux mais également avec la procédure judiciaire en RDC, étant donné que le CNDH-RDC, qui est une institution d'appui à la démocratie, est l'organe technique en ce qui concerne l'application des décisions internationales en matière des droits de l'homme.

Dans sa lettre adressée à la CNDH-RDC, le président de la DC et coordonnateur de la



La lettre de la CNDH-RDC au président national de la DC, Eugène Diomi

MPP, le député national Eugène Diomi Ndongala, avait mis en exergue les tortures morales et physiques qu'il continue injustement à subir et qui sont à la base de la grave détérioration de son état de santé.

Dans une récente intervention sur les ondes de la Radio France internationale, son épouse, Patrizia Diomi, avait dénoncé les contradictions dans les dires des autorités congolaises appelées à appliquer la décision du Comité international ainsi qu'une mauvaise foi de leur part. À l'en croire, cette position des autorités de la RDC confirme le fait que son époux, Eugène Diomi Ndongala, était un prisonnier politique, contrairement à ce que le montage à l'issue duquel il a été condamné veut faire croire. Patrizia Diomi a clairement noté que ce qu'elle attend, c'est la libération de son mari, rien d'autre.

Aujourd'hui, cette exigence de la CNDH-RDC vient également reconforté Patrizia Diomi, toute la famille Diomi ainsi que l'opinion tant nationale qu'internationale sur leur position quant à cette incarcération du député national et président de la DC. Pour elles, la libération d'Eugène Diomi ne serait que justice.

Lucien Dianzenza

DÉBAT

La Libye et l'Union africaine au cœur d'un colloque à Paris

Organisé par l'Institut Robert Schumann pour l'Europe que préside aujourd'hui l'ancienne ministre de la Francophonie, Yamina Benguigui, ce colloque se tiendra ce mardi 26 septembre, dans les salons de la Maison de l'Amérique latine, à Paris. Il sera consacré au rôle que joue l'Union africaine dans la recherche d'une solution pacifique au conflit qui déchire la Libye depuis l'assassinat de Mouammar Kadhafi en 2011.

Ce colloque, qui réunira de nombreuses personnalités africaines et françaises, sera organisé autour de deux tables rondes.

° La première sera centrée sur les thèmes suivants : « L'Union africaine acteur incontournable dans la crise libyenne. La place de l'Union Africaine utopie ou réalité ».

° La deuxième débattrait également sur deux thèmes : « Envisager l'avenir vers une concorde civile en Libye et permettre le retour des déplacés libyens chez eux ». « Rôle

de l'Union africaine dans le règlement de la question des migrants africains notamment ceux qui se trouvent en Libye ».

Dans la note de présentation du colloque diffusée par l'Institut Robert Schumann pour l'Europe figurent les remarques suivantes qui précisent l'objectif poursuivi :

« Depuis la révolution du printemps arabe de 2011 et la mort du colonel Kadhafi, la Libye est en proie à un véritable chaos organisé par des chefs de milices criminelles

et terroristes qui pillent le pays et asservissent le peuple dans le silence assourdissant de la communauté internationale. La crise libyenne est aujourd'hui perceptible en Occident par l'arrivée de milliers d'êtres humains devenus, bien malgré eux, des

Migrants. L'Union africaine avec son expertise sur le plan politique est parvenue à un objectif de dialogue sans exclusion aucune composante du peuple libyen. Et pourtant elle est souvent le parent oublié des manifestations internationales organisées (no-

tamment à l'initiative de la France) alors qu'elle devrait en être le partenaire indiscutable et indissociable, aussi bien pour la résolution du conflit libyen que pour la prévention d'autres conflits qui menacent ou menaceront la paix sur le continent africain. »

Il est certain que la récente réunion à Brazzaville du Comité de haut niveau pour la Libye et l'entretien entre le maréchal Haftar et le président Sassou N'Guesso qui a suivi figurent en bonne place dans les échanges qui marqueront ce colloque.

A noter, d'ailleurs, que le président du Haut conseil des tribus et des villes de Libye, Ageli Abdulslam Breni, prendra part au débat.

La Rédaction

L'INSTITUT ROBERT SCHUMANN POUR L'EUROPE

Fondé en 1982 par le père jésuite Maurice Rieutord, l'Institut Robert Schumann pour l'Europe est une organisation non-gouvernementale dotée du statut participatif au Conseil de l'Europe.

Présidé aujourd'hui par Yamina Benguigui, il réunit de nombreuses personnalités venues de tous les horizons pour débattre des grandes questions que pose l'avenir de l'Europe. Ses vice-présidentes sont: Florence Gabay et Sabine Rohmann, son secrétaire général Richard Stock.

A noter que l'IRSE a inscrit le renforcement des relations entre l'Europe et l'Afrique parmi ses priorités.

Les Dépêches de Brazzaville figurent parmi les nombreux partenaires de l'Institut Robert Schumann pour l'Europe

INSERTION LEGALE

Cabinet de Me Guillaume BAKOUETE, Avocat à la Cour, sis 7^e étage Immeuble de la CNSS, Face Citronnelle, entrée Restaurant chinois, Centre-ville, Pointe-Noire. Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire des dites audiences.

L'adjudication aura lieu le 7 Octobre 2017 à 10 heures;

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

A la requête, poursuites et diligences de la banque Crédit du Congo S.A au capital de 5.010.610.000 de FCFA, siège social sis à Brazzaville BP 2470, Avenue Amilcar Cabral (République du Congo), immatriculé au RCCM sous le numéro 07-B-459, agissant par son Directeur Général Monsieur Mohamed MEJBAR;

Domicile élu au siège de la Direction centrale de ladite société à Pointe-Noire sise Avenue Emmanuel Dadet en Face de l'Hôtel Cactus, BP 1312 (République du Congo), ayant pour Avocat Maître Guillaume BAKOUETE;

Créancière saisissante en vertu de la grosse en bonne et due forme exécutoire d'une convention d'autorisation assortie d'une caution hypothécaire reçue le 13 Janvier 2012 par Maître Christele Eliane BOUANGA-GNAGAISE, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Pointe-Noire, sise Avenue Commandant Fode Benoit Ganongo, Immeuble MORIJA, 1er étage BP 1431, contenant obligation par Monsieur DJOUSSI Nicolas (saisi) de garantir en sus de la somme de 225.000.000 FCFA, les intérêts que

la société Approches de Construction SARLU a contracté envers la Banque Crédit du Congo;

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur DJOUSSI Nicolas, associé unique et caution solidaire de la société Approches de Construction Congo SARLU au capital de



FACADE PRINCIPALE GRANDE MAISON

50.000.000 FCFA, siège social sis Route de la Radio, quartier Tchikobo Centre-ville, Pointe-Noire (République du Congo), domicilié au Numéro 18, rue Tchivili, quartier Tchimbamba, Arrondissement n°1 Emery Patrice Lumumba, (Pointe-Noire), ayant pour Conseil Maître Michel TSALA, Avocat à la Cour, Etude sise au Centre-ville, derrière la Recette Municipale y élisant domicile pour les présentes;

Il sera procédé le 7 Octobre 2017 à 10 heures, en l'audience de la Chambre civile, audiences des sai-

sies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire au Palais de Justice, salle ordinaire des dites audiences, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit : Désignation de l'immeuble saisi :

pose de diverses constructions ci-après détaillées :

-un bâtiment principal en matériaux durables comprenant :

-* un(1) salon, une(1) salle à manger, une(1) chambre enfant, une(1) chambre visiteur, une(1) chambre parent, une(1) salle de bain, une(1) cuisine, une(1) Bâche à eau;

- un (1) bâtiment annexe(ou dépendance) de cinq chambres ayant chacune une douche et des toilettes, séparées d'un pan de mur;

- une(1) clôture en matériaux durables avec un grand portail en bois;

Ainsi, au surplus, que ledit bien s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Mise à prix

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges par Maître Guillaume BAKOUETE et déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur la mise à prix de FCFA 222.991.141 (Deux cent vingt deux millions Neuf cent quatre vingt onze mille cent quarante un).

Fait et rédigé à Pointe-Noire le 5 Septembre 2017, par l'Avocat poursuivant soussigné. Pour extrait.

Maître Guillaume BAKOUETE

CONGO-BANQUE MONDIALE

Discussions en cours pour préserver les acquis sociaux

Une réunion conjointe s'est tenue le 21 septembre entre les ministres en charge des secteurs de développement humain et l'équipe de la gestion fiscale et macroéconomique de la Banque mondiale (BM)

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de l'identification d'une série de programmes d'appui budgétaires en faveur de la République du Congo. Le but étant de contribuer à la préservation des acquis sociaux et protéger les populations vulnérables. Conduisant la délégation, le représentant de la BM au Congo, Djibrilla A. Issa, a indiqué que son institution travaillait avec le gouvernement congolais pour apporter des ressources (appui budgétaire). Celles-ci devraient,

discuter avec les ministres en charge des secteurs sociaux, notamment les trois de l'éducation, les affaires sociales, la santé pour que nous puissions voir comment préserver les acquis sociaux pendant cette période difficile, mais aussi renforcer ceux dont le Congo a pu avoir pendant ces dix dernières années », a-t-il indiqué, précisant que le Congo avait fait des progrès pendant ces dix dernières années en ce qui concerne les indicateurs sociaux.



Bruno Jean Richard Itoua et Djibrilla Issa après la séance de travail/credit photo Adiac

également rappelé que ces ajustements devraient se faire selon des priorités du gouvernement. D'après lui, les deux parties ont des points de vue communs sur l'objectif, d'où la nécessité de mettre en œuvre et poursuivre les priorités du gouvernement en matière de réformes structurelles afin de développer les acquis sociaux dans ces différents secteurs.

« Il faudrait qu'il y ait des allocations budgétaires suffisantes pour que les différents ministères des secteurs sociaux aient les ressources qu'il faut ; que ces ressources budgétaires soient pérennisées pour qu'à la longue ces ministères puissent avoir une visibilité pour tra-

vailler et surtout investir dans le capital humain, qui est l'un des piliers et le plus important du Plan national de développement (PND) », a conclu le représentant de la BM au Congo. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, qui présidant la réunion, a déclaré qu'au regard de la conjoncture économique et financière que traverse le Congo, qu'il était nécessaire de créer des conditions d'une relance économique. Selon lui, les deux parties sont encore en discussions et les conclusions seront consolidées au niveau gouvernemental à travers le prochain Plan national de développement (PND) qui sera élaboré, adopté et publié.

« Nous devons tout faire pour les préserver, les consolider, les améliorer et l'intention c'est de voir comment pendant cette période le capital humain qui est la première priorité choisie par le gouvernement dans le cadre du prochain PND, soient traités en conséquence, aller au-delà de la préservation des acquis et essayer d'aller un peu plus loin dans ce qui a été déjà fait », a précisé le ministre. Parmi ces acquis sociaux, Bruno Jean Richard Itoua a cité les différentes gratuites obtenues dans le cadre de la santé, le projet Lisungi, dans la protection sociale ainsi que les différents efforts consentis dans les trois sous-secteurs de l'éducation nationale. Rappelons que les ministres Antoinette Dinga-Dzondo en charge des Affaires sociales, Anatole Collinet Makosso de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes de l'Enseignement technique et professionnel ont également pris part à cette réunion. De son côté, Djibrilla Issa était accompagné du coordonnateur des programmes et économiste en chef de la BM, Chadi Bou Habib, Samba Ba, économiste principal et Etaki Wa Dzon, économiste.

Parfait Wilfried Douniama

« Au cours de cette phase, il était important que nous venions discuter avec les ministres en charge des secteurs sociaux, notamment les trois de l'éducation, les affaires sociales, la santé pour que nous puissions voir comment préserver les acquis sociaux pendant cette période difficile, mais aussi renforcer ceux dont le Congo a pu avoir pendant ces dix dernières années »

a-t-il expliqué à la presse, aller directement au budget de l'Etat pour aider le Congo à passer cette phase difficile de contrainte économique et financière. « Au cours de cette phase, il était important que nous venions

Il reconnaît, par ailleurs, qu'en situation de difficultés financières, on est parfois obligé de faire des ajustements mais ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment des populations et des couches sociales. Djibrilla Issa a

LE FAIT DU JOUR

Sagesse et humilité chez les sénateurs

Il y avait du monde dans les couloirs du Palais des congrès, le 19 septembre, quand Pierre Ngolo devait prendre officiellement les commandes du Sénat, la chambre haute du Parlement congolais, des mains d'André Obami Itou. Parmi eux, et globalement des proches venus saluer les deux hommes. La salle des ambassadeurs qui accueille la cérémonie de passation des pouvoirs entre le sortant, quinze ans de métier dont dix à la présidence du Sénat, et l'entrant, carrière politique et parlementaire éprouvée, a disposé assis, à gauche et à droite, là aussi, les bureaux sortant et entrant ainsi que les fonctionnaires de l'institution. Puis, dans un coin, un sobre apéro constitué de gâteaux, de jus d'orange et d'eau-de-vie.

Premier acte. Lecture par le se-

crétaire général du Sénat du procès-verbal de l'élection, le 12 septembre, des membres du bureau du nouveau sénat. Et aussi celui portant passage du témoin entre Pierre Ngolo et André Obami Itou. Dans le premier texte évidemment sont énumérés les noms, prénoms et fonctions des membres du nouveau bureau ; le second, dévoilé en onze points, en réfère au fonctionnement de la chambre et aux documents de travail dont doit hériter celui qui est jusque-là secrétaire général du Parti congolais du travail.

Deuxième acte. Signature du procès-verbal des consignes puis discours, disons mots de circonstance. Celui d'André Obami Itou tient en une petite corbeille de secondes. « Je me sens comblé d'avoir accompli ma mission de parlementaire, et je suis heureux de vous transmettre le flambeau... Pleins succès

dans la mission qui est désormais la vôtre ! ». Président du Sénat depuis 2007, André Obami Itou avait pris la succession d'Edouard Ambroise Noumazalay, élu en 2002. La passation des consignes entre les deux dirigeants n'eut pas lieu du fait de la disparition de ce dernier en plein mandat.

Pierre Ngolo a rappelé cet épisode d'absence de passation de service depuis que le Sénat a vu le jour au Congo, en 1992. L'on se souvient, en effet, que pour cause de guerre civile en 1997, Augustin Poignet, premier président de l'institution n'avait pu sacrifier à ce rituel. En plus donc de la cause naturelle d'Ambroise Noumazalay évoquée plus haut. Ceci dit, le mot du nouveau président du Sénat, également, bref était tout à l'éloge de son prédécesseur : « À son école j'ai été, à son école je suis, à son école

je resterai ! ». Puis de l'émotion à travers cette allusion à « ce moment inédit, auquel je n'avais jamais pensé ».

Retour à Obami Itou qui a alors transmis à Pierre Ngolo le maillet, symbole a-t-il déclaré du pouvoir, de l'autorité et de la sagesse. En politique, bien souvent, l'univers est fait de parrainages, à charge pour celui qui a été formé de savoir renvoyer l'ascenseur. Là-dessus, on peut dire que le nouveau président du Sénat l'a bien rendu à André Obami Itou, quand il s'est considéré comme « un de ses produits ». A 63 ans, Pierre Ngolo qui traîne une longue expérience politique a cette fois la mission de monnayer le débat parlementaire heurté des scènes de l'Assemblée nationale contre la contraignante recherche du consensus qui caractérise les délibérations du Sénat.

Gankama N'Siah



FORFAIT PEINTURE

Offre exceptionnelle

*Valable pour tous types de véhicules
Jusqu'au 31 Décembre 2017

Berline
390 000
FCFA TTC

4x4
490 000
FCFA TTC

*Hors carrosserie et pièces de rechange.
*Tous travaux de carrosserie feront l'objet d'un devis complémentaire.



Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39



AVEC CFAO, LE PRIX N'EST PLUS UN OBSTACLE!

PRIX SPECIAL

à partir de
21 900 000
Frs CFA TTC*



Offre valable
du
01 SEPTEMBRE
au
30 OCTOBRE
2017

Dans la limite des stocks disponibles



Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39
Email: cfaomotorscongo@cfao.com



FINANCES

Une mission du FMI à Brazzaville

Sauf changement, une délégation du Fonds monétaire international (FMI) est attendue en début de semaine dans la capitale congolaise. Elle aura des entretiens avec les plus hautes autorités du Congo sur la situation économique et financière nationale.

Cette mission se révèle importante pour la République du Congo, dont l'économie subit de plein fouet les effets de la crise due à l'effondrement des prix du baril de pétrole sur le marché mondial.

Au début de l'année en cours, la dette congolaise était estimée à 77% du Produit intérieur brut (PIB) contre 50% en décembre 2015, selon le gouvernement.

Les discussions entre les deux parties devraient à terme aboutir à la conclusion d'un programme soutenu par le FMI portant sur la mise en œuvre des réformes.

En clair, le Congo procédera à des ajustements budgétaires dans la perspective de retrouver ses équilibres macroéconomiques affaiblis par la baisse des ressources publiques.

Conscient de l'amenuisement des ressources nationales, le pays s'est engagé à diversifier son économie en mettant l'accent dans les secteurs comme

l'agriculture et le tourisme ; améliorer l'environnement des affaires, réduire le train de vie de l'Etat.

En marge de la 72^e Assemblée générale des Nations unies à New York, aux Etats-Unis d'Amérique, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a eu un tête-à-tête avec le président Denis Sassou N'Gusso, à qui elle a réitéré l'engagement de son institution à soutenir le Congo.

Hormis le Congo, le FMI entend également signer un accord sur un programme économique avec la Guinée équatoriale. Ces deux pays sont en fait les derniers appelés à boucler leurs discussions avec le Fonds. Car, celui-ci ayant déjà conclu des accords avec les quatre autres Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) à savoir: le Cameroun; le Gabon; le Tchad et la République centrafricaine (RCA).

Notons qu'une commission chargée des négociations avec le FMI vient d'être mise en place. Elle est composée d'un comité politique présidé par le Premier ministre, Clément Mouamba, et d'un comité technique.

Christian Brice Elion

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Nations unies soutiennent le Congo dans l'atteinte des ODD

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba s'est entretenu le 22 septembre à Brazzaville avec le représentant résident du Pnud au Congo et coordonnateur résident du système des Nations unies, Anthony Ohemeng Boamah. Les deux personnalités se sont engagées à oeuvrer pour conduire le Congo vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

« Comme vous le savez, le Congo est en train de finaliser son Plan national de développement 2017-2021 dont les priorités devaient prendre en compte

réellement intégrés dans les différents textes soumis à l'appréciation des députés et comment le pays s'y prend pour l'atteinte de ces objectifs », a fait savoir à

« Comme vous le savez, le Congo est en train de finaliser son Plan national de développement 2017-2021 dont les priorités devaient prendre en compte les ODD. Ainsi, l'Assemblée nationale a un grand rôle à jouer dans la mesure où elle vérifie si les ODD sont réellement intégrés dans les différents textes soumis à l'appréciation des députés et comment le pays s'y prend pour l'atteinte de ces objectifs »

les ODD. Ainsi, l'Assemblée nationale a un grand rôle à jouer dans la mesure où elle vérifie si les ODD sont

la presse Anthony Ohemeng Boamah avant d'indiquer que le président de l'Assemblée nationale partage les

mêmes préoccupations.

Rappelons que les ODD sont entrés en vigueur en janvier 2016. Ces dix-sept objectifs s'appuient sur le succès des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice.

Les ODD visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre du nouvel agenda de développement durable. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les quinze prochaines années.

Ils sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution des problématiques généralement associées à un autre objectif. Pour qu'ils soient atteints, chacun doit faire sa part : gouvernement, le secteur privé, la société civile et les individualités.

Roger Ngombé

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 DIRECTION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
 PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUE
 Unité de Coordination du Projet
 Courriel : pstatcongo@gmail.com
 N° Avis : AMI N°03/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/17 Financement IDA 5500 CG

« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL SPECIALISTE EN RESSOURCES HUMAINES »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Recrutement d'un consultant individuel Spécialiste en Ressources Humaines ».

2. L'objectif général de la mission est de soutenir l'équipe de management de l'INS à développer une stratégie des ressources humaines adaptée aux besoins à court, moyen et long terme afin d'attirer, de retenir et de motiver des statisticiens qualifiés dans le système statistique national.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Elaborer une politique de gestion des ressources humaines cohérente et réaliste principalement axée sur le recrutement, la formation et la gestion des carrières conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur à l'INS ;
- Déterminer le taux d'adéquation en nombre et en compétences des ressources humaines ;
- Identifier les besoins en formation et développer un plan de formation reprenant les formations techniques et non-techniques, englobant toutes les compétences nécessaires pour le bon fonctionnement de l'INS ;
- Apporter un soutien technique à la mise à jour des manuels de gestion administrative des agents de l'INS, y compris le statut du personnel qualifié ;
- Apporter un soutien technique au développement des capacités de l'école nationale de statistique ;
- Apporter un soutien technique à l'évaluation institutionnelle du système statistique national

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT), invite les candidats à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé indiquant les missions similaires exécutées et une lettre de motivation. Une méthodologie de mise en œuvre de la mission avec un chronogramme indicatif des activités et des preuves documentées des qualifications et les références/attestations d'au moins 3 missions similaires.

4. Le profil du consultant

Le Consultant individuel est une personne physique remplissant les conditions suivantes:

- Diplôme en Gestion des Ressources Humaines, en sciences sociales (minimum Bac + 5) ou dans un domaine équivalent
- Avoir dix années d'expérience dans la gestion des ressources humaines (secteur privé ou public) ;
- Avoir réalisé au moins 3 missions dans le développement d'une stratégie des ressources humaines et l'identification des besoins en formations adaptée aux nécessités du client ;
- Démontrer une bonne expérience dans la facilitation des processus de changement ;
- Très bonnes capacités analytiques, flexibilité et habilité à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Avoir un sens élevé de discrétion, avoir un sens élevé de professionnalisme et d'intégrité ;
- Bonne connaissance des législations du travail
- Avoir une connaissance des systèmes statistiques des pays en développement serait un atout.
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels informatiques. La maîtrise d'un logiciel en Ressources Humaines serait un atout
- Maîtrise de Français oral et écrit.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

6. La mission s'étendra sur une durée de six (6) mois

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

8. Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 10 octobre 2017 à 16h00 et porter clairement la mention « Candidature au poste consultant individuel Spécialiste en Ressources Humaines ».

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO. Tél : +242 : pstatcongo@gmail.com.

CHU DE BRAZZAVILLE

Le comité de direction recommande le paiement des arriérés de salaire

Réuni le 22 septembre à l'occasion de sa 22e session, le comité de direction du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville a sollicité du gouvernement le paiement de deux mois de salaire dû, à ce jour, aux travailleurs du plus grand établissement sanitaire du pays

La session du comité de direction du CHU-B s'est tenue dans un contexte particulier marqué, entre autres, par la grogne des agents qui réclament des salaires impayés ainsi que l'amélioration des conditions de travail. En effet, dans le souci d'apaiser le climat social, ce comité présidé par le Pr Jean-Rosaire Ibara s'est tourné du côté du gouvernement. Ainsi, un plan de relance d'activités pour la période août-décembre 2017 a été présenté aux participants.

« Le comité a apprécié la pertinence du plan d'actions août-décembre 2017 et a recommandé à la direction générale de revoir les priorités et réviser les budgets en conséquence en collaboration avec les services du ministère des Finances. La direction générale du CHU-B a été instruite pour la finalisation d'une fiche relative à la relance effective des activités de l'établissement à



Le Pr Jean-Rosaire Ibara entouré des DG des hôpitaux et du CHU ; crédit photo Adiac

adresser au gouvernement dans les meilleurs délais », précise le communiqué final.

Plusieurs documents ont été adoptés avec amendements au cours de cette rencontre. Il s'agit notamment du procès-verbal du comité de direction du 13 mai 2015 ; projet de budget exercice 2016 ; rapport

d'activités au 31 novembre 2016 ; comptes administratifs et financiers de 2016 ; projet de budget exercice 2017. « Le comité de direction a pris acte des comptes administratifs et financiers des exercices 2013, 2014 et 2015, étant entendu que ces derniers ont fait l'objet d'audits qui ont produit

des recommandations à l'attention des instances habilitées et à prendre en compte par la direction générale du CHU », poursuit le communiqué final.

Le secrétaire général de la Confédération syndicale congolaise (CSC), section CHU-B, Bienvenu Kouama, pense que le gouvernement devrait

prendre en compte les préoccupations sociales des travailleurs afin de leur permettre de se remettre réellement au travail, en s'occupant convenablement des patients. « Nous avons décidé de mettre en place un plan de relance pour le CHU-B avec des besoins urgents tels que l'ouverture des laboratoires, du service de radiologie et l'équipement des services pouvant faire entrer rapidement de l'argent afin de pouvoir administrer des soins de qualité aux patients », a-t-il expliqué.

Selon le président du comité de direction, les décisions prises s'inscrivent dans le souci d'offrir aux populations un établissement digne de ce nom pour répondre à leurs attentes. Déjà à l'ouverture, Jean-Rosaire Ibara insistait sur de nombreux défis que cet établissement doit relever actuellement car sa réputation auprès des usagers est assez mitigée. Le CHU devra, soulignait-il, s'inspirer de certain nombre de valeurs, notamment la pertinence, l'excellence, la transparence, l'imagination, la responsabilité et l'éthique, afin qu'il devienne un véritable hôpital de dernier recours pour un pays qui aspire à l'émergence.

Parfait Wilfried Douniama

ASSISTANCE MÉDICALE

Partenariat entre la clinique Sécurex et la Fondation marocaine



Abdel Kader Saïd El Figuigui et Jean Daniel Ovaga (Adiac)

Le président de la Fondation marocaine solidarité accompagnement initiative développement, Abdel Kader Saïd El Figuigui et le directeur général de la clinique Sécurex, Jean Daniel Ovaga ont signé le 22 septembre à Brazzaville, un accord de partenariat d'assistance médicale et logistique.

Jean Daniel Ovaga a indiqué que cet accord était la preuve des rapports d'amitié et de coopération solidaire pour le développement mutuel.

Il a souhaité que ce partenariat puisse s'étendre dans d'autres domaines, afin de renforcer la coopération entre les deux pays.

Abdel Kader Saïd El Figuigui a, de son côté, expliqué que sa fondation apportera un soutien social, logistique et médical à la clinique Sécurex. « La fondation accomplira son double rôle de facilitateur des soins médicaux au Maroc, mais également de famille d'accueil afin de minimiser les multiples tracasseries financières et d'assurer un encadrement psycho-social digne qui comble le vide familial, un facteur non négligeable, car il participe à la guérison rapide du patient », a-t-il déclaré.

Abdel Kader Saïd El Figuigui a émis le vœu de voir s'élargir les relations humaines et sociales à travers l'organisation des forums socio-économiques et des caravanes médico-chirurgicales.

L'accord de partenariat entre la Fondation marocaine et la clinique Sécurex a été signé en présence du directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio et des ambassadeurs des deux pays.

Après avoir souligné l'importance de la santé pour le développement d'un pays, Florent Balandamio a rassuré l'appui du gouvernement à ces deux structures sanitaires privées.

Lydie Gisèle Oko

COOPÉRATION

La CEEAC et l'Unicef entérinent leur plan d'actions 2016-2017

Sur convocation du secrétaire général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, Ahmad Allam-MI, la plateforme bipartite de suivi du partenariat CEEAC-l'Unicef a organisé sa première réunion le 21 septembre à Libreville, au Gabon, quelques jours après la rencontre technique des experts tenue à Dakar.

En effet, cette première rencontre avait pour objectif de valider le rapport d'activités de la mise en œuvre du plan d'actions 2016-2017. Les participants ont également examiné et valider les propositions d'orientation stratégiques par rapport aux axes de coopération CEEAC-Unicef, au cours des deux prochaines années (2018-2019).

Au cours de la rencontre, les membres de la plateforme ont tour à tour suivi les présentations de la CEEAC sur la réforme institutionnelle et le plan stratégique à moyen terme 2016-2020, et de l'Unicef sur les priorités régionales pour l'Afrique de l'ouest et du Centre 2018-2021. Ces différentes présentations ont donné lieu à des échanges fructueux, qui ont permis aux représentants de cette plateforme de mieux s'imprégner de la vision stratégique et programmatique des deux organisations, ainsi que des potentielles synergies de coopération. Ensuite, les participants ont suivi avec un intérêt particulier le rapport de la réunion des experts tenue à Dakar et formulé des axes de coopération

soumis par les experts dans les domaines de la santé, nutrition, VIH/SIDA, eau, hygiène et assainissement, éducation et Protection de l'enfance.

A l'issue des travaux, la plateforme bipartite de suivi du partenariat CEEAC-Unicef a approuvé les recommandations suivantes : l'accélération du processus de recrutement d'un expert en charge des questions de Santé, nutrition et VIH/Sida au sein du secrétariat général de la CEEAC; mettre un accent particulier à la lutte contre la malnutrition dans la sous-région et faire de cette thématique un

« Mettre fin aux mariages des enfants »

des objectifs stratégiques lors de la revue à mi-parcours du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2016-2020 ; l'implication des experts en charge des questions de résilience, d'analyse des risques et des capacités nationales en matière de gestion des risques des catastrophes dans le plan d'actions 2018-2019.

En outre, la CEEAC et l'Unicef doivent établir une coopération technique et stratégique pour des plaidoyers en faveur de l'établissement des normes et standards de l'éducation de base (gratuité, accessibilité, qualité), y compris dans les situations d'urgence et de fragilité. Elles doivent renforcer leur coopération dans le domaine de la protection des enfants et personnes vulnérables dans les situations de conflits et de crise humanitaire.

Par ailleurs, les deux institutions doivent renforcer leurs engagements auprès des Etats membres pour l'accélération de la mise en œuvre de la campagne de l'Union africaine « Mettre fin aux mariages des enfants ».

Ainsi, il a été recommandé à la CEEAC d'engager des actions concrètes dans la mise en œuvre de l'accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'ouest et du centre signé en 2006 à Abuja, au Nigéria. A l'issue de la rencontre, les membres statutaires ont procédé à la signature d'un communiqué final sanctionnant cette première réunion de la plateforme bipartite de suivi dudit partenariat.

Yvette Reine Nzaba

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE en sigle CPE Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital social : 1.000.000 Francs CFA

Siège social : Brazzaville, quartier OCH de la Glacière 3-73, arrondissement 02 Baongo

RCCM : 17 B 7196

REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

Aux termes d'un acte authentique, en date du 11 novembre 2015, reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le 12 novembre 2015, à la recette des impôts de Brazzaville plaine, sous folio 197/6, numéro 2179, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle. Dénomination sociale: CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, en sigle CPE; Siège social: Brazzaville, quartier OCH de la Glacière, 3-73, arrondissement 02 Baongo, République du Congo.

Capital social: Un Million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique :

Objet social : la société a pour objet principal tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger :

- L'activité relatives au bien-être des enfants en préscolaire;
- L'Admission des enfants de moins de Un (1) an à la garderie :

- Le service de garderies disponibles 24/24.

Apports en numéraire : Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement reçu par le Notaire soussigné, le 11 novembre 2015 et enregistré le 12 novembre 2015 à la recette des impôts de Brazzaville plaine, sous folio 197/8, numéro 2181.1es parts sociales ont été libérés intégralement par l'Associé Unique.

Gérance: Conformément aux dispositions statutaires, Mademoiselle Yolaine Flore Anaëlle, est nommée sans limitation de durée.

Dépôt au Greffe : Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 31 aout 2017, sous le numéro 17 DA 712.

Immatriculation : La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 31 aout 2017, sous le numéro 17 B 7196, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Pour insertion légale
Maître Henriette L. A. GALIBA Notaire

NÉCROLOGIE

Antoine Massamba, agent des Dépêches de Brazzaville, Jacques Miakoutama, Casimir Louzolo, Julienne Fouissa Nsoni et Madame Adèle informent parents, amis et connaissances du décès survenu



le vendredi 15 septembre de leur épouse et belle-soeur Irène Solange Nsalala. La veillée mortuaire est à Sadelmie-Moukondo. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

NOUS FAISONS LOUER VERS EX LA TÉLÉ DEUX VILLAS :

* Une villa meublée de trois chambres avec toilette chacune, un salon, une salle à manger, une cuisine et une toilette visiteur.

* Une villa non meublée de deux chambres avec une toilette chacune, un salon, une cuisine et une toilette visiteur.

Bon prix.

Contacts : 06 656 80 00 / 06 643 43 42

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

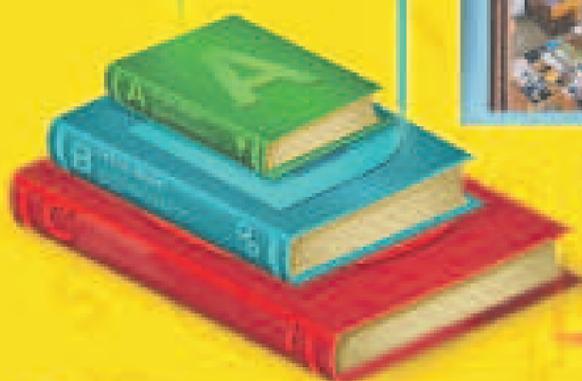
LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dedicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

Du Lundi au vendredi 09h-19h
Samedi 09h-18h



Brazzaville : 84 bd Denis Sassaou N'Guessa
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (4) DALOTS SUR LA PISTE ODIKANGO--OKOULOU-IYONGO- ABOLO DANS LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE, EN DEUX LOTS DISTINCTS

1. Le Gouvernement du Congo a reçu un PRET du Fonds OFID (N° 1295-P) pour financer le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de construction de quatre (4) dalots sur la piste Odikango–Okoulou-lyongo- Abolo dans le département de la Cuvette,

2. Le Coordonnateur du Programme d'Appui au Développement des Filières agricoles (PADEF), invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de construire quatre (4) dalots sur la piste Odikango–Okoulou-lyongo- Abolo dans le département de la Cuvette. Ces travaux sont repartis en deux (2) lots distincts :

N° du lot	Dénomination des ouvrages	Nombre d'ouvrages	Localisation des ouvrages	Observations
1	Construction dalot simple 1 .00 x 1 .00 x 9m	1	PK 5+800	Dalots en béton armé
	Construction dalot double 1 .50 x 1 .50 x 9m	1	PK 21+250	
2	Construction dalot simple 2 .00 x 2 .00 x 9m	1	PK 32+300	
	Construction dalot triple 2 .00 x 2 .00 x 9m	1	PK 32+800	

Les entreprises intéressées pourront soumissionner pour un ou deux lots.

Le délai maximum des travaux prévu est de trois (03) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des travaux.

3. L'Appel à Concurrence se déroulera conformément aux procédures d'Appel à Concurrence définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'Appel à Concurrence.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) - Tél : 06 658 59 19 - Email : blprodercongo@yahoo.fr / secretariat@pade.org et prendre connaissance des documents d'Appel à Concurrence à l'adresse indiquée ci-après du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

5. Les conditions minimum de qualification comprennent :

- Les copies des documents originaux de constitution en société ou du statut légal du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du Soumissionnaire / extrait du registre de commerce ;
- Une procuration écrite du signataire habilité
- L'attestation de non faillite, certificat de moralité fiscal;
- La justification de la conformité vis-à-vis de la législation fiscale et administrative congolaise;
- La justification d'un chiffre d'affaires en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal à deux (2) fois le montant de son offre ;
- La possession d'une expérience d'au moins deux exécutions de travaux similaires (nature et taille) à ceux objet de l'Appel à Concurrence ;
- La capacité financière : l'entreprise doit disposer d'un montant minimum de liquidités et/ou de crédit net d'autres engagements contractuel pour des montants respectivement de :

-Lot n° 1 : 10 550 000 F CFA ;

-Lot n° 2 : 13 000 000 F CFA ;

-La mise à disposition du chantier des équipements et du personnel clé pour l'exécution des travaux.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6 - Le Dossier d'Appel à Concurrence complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.

La méthode de paiement sera au comptant (espèces).

7 - Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 octobre 2017 à 12 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 24 octobre 2017 à 13 heures précises, à l'Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF).

Les montants de la garantie de l'offres en francs CFA ou équivalent est respectivement de :

-Lot n° 1 : 760 000 F CFA ;

-Lot n° 2 : 936 000 F CFA ;

Le pli devra porter la mention «AON No: T04/2017/PADEF/UNGP/RPM- Travaux de construction de quatre (4) dalots sur la piste Odikango–Okoulou-lyongo- Abolo dans le département de la Cuvette - A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

8 - Il est demandé au soumissionnaire de visiter les chantiers et leurs environs et d'obtenir par lui-même et à ses risques tous les renseignements qui peuvent s'avérer nécessaire pour la préparation de l'offre et à la conclusion d'un contrat. Les coûts liés aux visites des chantiers seront à la charge du soumissionnaire. Un procès verbal de visite sera établi par le responsable de l'UNGP et accompagnera l'avis de non objection sur le rapport d'analyse des offres. Les visites des chantiers se tiendront le 12 octobre 2017 à 9 h 00 sur les sites des travaux. Un certificat de visite sera délivré à cet effet.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF)

Adresse : Parcelles n° 70/42 et 70/43 rue Issac LOCKO - quartier Blanche GOMEZ (derrière l'ambassade des USA-) / Brazzaville

Tél : 06 658 59 19

Email : secretariat@pade.org / blprodercongo@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 2017

**Le Coordonnateur du PADEF
Benjamin DIRA**

MUSIQUE

L'artiste Don Meva rend hommage à Gregory Villemin

Don Meva, artiste congolais, a dédié une chanson intitulée « Ô je te pleure encore... » au petit Gregory Villemin dont la mort demeure l'une des grandes énigmes policières françaises. L'affaire est en cours judiciaire.

De son vrai nom Patou Aimé Dandou, Don Meva a chanté cette chanson en duo avec la choriste Clarisse Nkoulo. Cet enfant de 4 ans, a été enlevé et assassiné le 16 octobre 1984 en France. Son corps avait été retrouvé dans

la rivière la Vologne. La mort de ce garçonnet demeure jusque-là un mystère.

« Ô je te pleure encore... », est jouée au style français avec un caractère peu religieux de par son instrumentation. Dans cette chanson qui fait partie du projet d'un album de 18 titres chantés, l'artiste parle de Gregory.

« Je te revois qui contemple un papillon que tu ne peux attraper, tellement qu'il est

joli, tu prends tes crayons pour le dessiner. Je te revois qui fabrique un petit bateau au bord d'un marigot, et que tu laisses avec joie flotter dans l'eau », indique-t-il.

Et de poursuivre : « Je te revois qui tient un jouet dont tu es fier comme si c'était Noël ou jour d'anniversaire. Je te revois qui fais du vélo comme tout enfant de ton âge, toi que le triste destin

a contraint à tout quitter dans la fleur de l'âge ».

Plusieurs personnes ont été affectées par la mort de cet enfant. « Présent dans ma mémoire ou tu laisses une histoire, c'est pour toi que ma guitare sanglote de désespoir. O je te pleure encore, immense est ma douleur; à jamais dans mon cœur », dit Don Meva.

Cet artiste est à la recherche des sponsors pour l'enregistre-

ment de cette chanson. Il sollicite l'appui des partenaires afin de se rendre en France pour chanter ensemble avec les parents de Gregory le 16 octobre prochain. (Contact 05580 05 84/06814 14 64- E-mail : donmeva@gmail.com) Don Meva est auteur de plusieurs morceaux dont « Jean Hélène », « Nous n'avons pas oublier », « libérer mon père ».

Rosalie Bindika

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 9^e journée, 4^e division

Sans Amine Linganzi, resté sur le banc, Swindon Town l'emporte 2-0 à Forest Green.

Angleterre, 6^e journée, 1^{re} division U23

Offrande Zanzala, titulaire, offre la victoire aux U23 de Derby County sur le terrain de leurs homologues de Manchester United (2-1). Alors que les deux équipes étaient dos-à-dos, Zanzala double le score pour les Rams à la 72^e. Averti à la 92^e, Zanzala totalise 2 buts cette saison en 6 matchs joués (4 titularisations).

Bulgarie, 10^e journée, 1^{re} division

Kévin Koumbemba n'a pas participé au large succès du CSKA Sofia face au Dunav 2010 (3-0). Le CSKA conserve la tête du classement avec 4 points d'avance sur Ludogorets, qui compte un match en retard.

Chypre, 5^e journée, 1^{re} division

Sans Donneil Moukanza, l'Aris Salonique partage les points



Premier but de la saison pour Dylan Saint-Louis, auteur de l'ouverture du score parisienne à Brest (DR)

avec l'APOEL (0-0).

France, 9^e journée, 2^e division

Première titularisation et premier but pour Dylan Saint-Louis sous le maillot du Paris FC. Sur le terrain de Brest (1-1 score final), l'ancien Stéphanois s'essaie une première fois à la 10^e, mais rate la cadre. A la 17^e, il ouvre le score en deux temps. Proche du doublé à la 27^e, le futur Diable

rouge a-t-il enfin lancé sa saison ? Dans les rangs bretons, Exaucé Ngassaki n'était pas retenu.

Sans Bryan Passi, resté sur le banc, ni Bevic Moussiti Oko, non retenu, Le Havre s'incline à Bourg-en-Bresse (1-2).

Yann Mabella n'est pas entré en jeu lors de la défaite de Châteauroux chez le Gazélec (2-1).

Sans Ryan Bidounga, non sélectionné, et avec Tobias Badila pro-

bable remplaçant, Nancy se rend à Lorient ce samedi à 15h.

Clermont et Fodé Doré reçoivent Lens, lundi à 20h45.

France, 8^e journée, 3^e division

Davel Mayela terrasse Pau à lui-seul. Titulaire, l'attaquant de Laval ouvre le score de la tête à la 8^e. Au retour des vestiaires, sa tête trouve le montant gauche. A nouveau à la manœuvre dans

le domaine aérien (68^e et 76^e), Mayela effectue une nouvelle percée à la 79^e et voit son tir contré dans ses propres buts par Malaga. Laval bat Pau 2-0. Le 2^e but de la saison du natif de Brazzaville.

Titulaire, Randi Goteni a été remplacé à la 58^e lors de la victoire de Béziers face au Red Star (1-0). Le score était acquis lors de sa sortie.

Christopher Missilou n'est pas entré en jeu lors de la défaite de l'Entente-Sannois-Saint-Gratien face à Rodez (1-3).

Réduit à dix à la 65^e, Dunkerque rapporte un bon point de son déplacement aux Herbiers (1-1). Bradley Mazikou était titulaire au poste de latéral gauche et a joué l'intégralité du match.

Sans Blanstel Koussalouka, resté sur le banc, Avranches s'incline chichement à La Duchère (0-1). Sans Fernand Mayembo, Grenoble reçoit ce samedi à 15h le SO Cholet de Kévin Zinga et Galcot Youlou Loufoukou

Camille Delourme

NÉCROLOGIE

Yvette Reine Nzaba, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, les familles NDongo Mokana, Mokana, Congoléla, Eteka, sans oublier la grande famille du Ministère Chrétien du Combat Spirituel informent les parents, amis et connaissances du décès de leur mère, fille, tante, épouse, nièce et sœur, NDongo Mokana Yvette Chantal, née Congoléla, baptisée Tabitha survenue le 3 septembre à Raleigh en Caroline du Nord, aux Etats-Unis des suites d'une maladie. La veillée funèbre se tient au Camp 15 août, case 414. Référence mess des officiers. Le programme et la date des obsèques se présentent de la manière suivante :

Vendredi 22 septembre :

17h00 : arrivée de la dépouille mortuaire à l'aéroport de Maya-Maya par le vol régulier d'Air France

Lundi 25 septembre

- 9h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville et recueillement au domicile familial

Mardi 26 septembre

- Office religieux et recueillement

- 13h00 : départ pour le cimetière privé de Bouka

- 16h00 : fin de la cérémonie

SYSTÈME COMPTABLE OHADA RÉVISÉ
Kit Complet : 60.000 FCFA

CONTACTS: 00242 06 466 51 20 / 04 942 00 11 / 05 528 55 43 - wycchadapoutou@gmail.com

HUMEUR

Le vrai visage des propriétaires terriens

Nous ne parlons pas ici des propriétaires fonciers mais des propriétaires terriens, puisque le foncier a une connotation beaucoup plus large, car il concerne tous les biens immobiliers y compris des portions des terres. Tandis que la propriété terrienne renvoie exclusivement à l'appropriation des terres par des tiers. Et c'est l'objet de notre billet d'humeur, vu les agissements quelque peu regrettables de certains terriens qui vont même jusqu'à créer les problèmes à l'État quand celui-ci veut mettre ces terres en valeur.

Pour cerner le visage caché de ces terriens, nous allons tenter de répondre à ces quatre questions que le commun de mortel se pose souvent. « *Que font réellement des propriétaires terriens ou fumu tō-tō avec ces terres ?* » « *Ces terres appartiennent-elles à l'État ou à certaines familles dites descendantes ?* » « *Comment ces familles ont-elles acquis ces terres ?* » « *Et si les peuples autochtones pouvaient aussi se faire propriétaires terriens ?* ».

Sans langue de bois aucune, nous essayerons de donner des réponses crues à ces interrogations. Tenez ! La possession des portions des terres, semble-t-il, léguées par des arrière-arrière-grands-parents est devenue aujourd'hui un vrai fonds de commerce, vu des querelles qui naissent entre ces familles dites descendantes dans certains départements du pays.

Étant donné que nous sommes bel et bien dans une République, donc tout le territoire national du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest appartient à l'État y compris donc les portions de terres que ces propriétaires terriens ne cessent de revendiquer à tout moment. Et si l'État veut mettre en valeur telle ou telle portion de terre, les voilà brondir leur lien de propriété « indéniable » et parfois fictif, mais qui se dilate par la suite après les actes d'indemnisation, d'expropriation, de dédommagement, de compensation et autres. Le vrai problème qui est posé ici, c'est la vente des terres soit à d'autres personnes n'appartenant pas à leurs familles soit parfois à l'État. C'est bizarre !

Et lorsqu'on entend ce qui sort des bouches de ces propriétaires terriens lors des différentes audiences correctionnelles quand ils s'affrontent les uns contre les autres au sujet de ces terres léguées, on conclut aisément que l'unique lien d'appropriation, c'est le fait que leurs arrière-arrière-grands-parents ont été les premiers à arriver sur ces lieux et ont pris possession desdites terres. Ainsi, ces descendants se servent parfois des documents falsifiés et des récits quelque peu évasifs pour prouver cette antériorité historique.

Et si l'on pouvait s'accorder à dire que le seul lien de possession de ces terres, c'est le fait que ces familles ont été, soi-disant, les premières à arriver sur ces zones, alors puisque l'histoire nous enseigne que les peuples autochtones sont les premiers à arriver sur certaines de ces portions de terre ne revendiqueraient-ils pas « goulument » comme ceux-là ?

Non, la terre dans une République a toujours été la propriété de l'État. Et si cette attitude n'est pas arrêtée, on court le risque de se réveiller un matin dans une localité quelconque du pays avec des familles dites descendantes et se réclamant la propriété de telle ou telle terre, surtout que la chose est devenue trop commerciale. Alors si ce n'est pas pour des questions d'argent, pourquoi, diable, ces grincements des dents si l'État veut mettre de l'ordre sur cette question des terres ? Affaire à suivre.

Faustin Akono

LIONS CLUBS

Les membres de la région 26 présentés au préfet Alexandre Honoré Paka

Conduite par Fernande Marie-Catherine Dekambi Mavoungou, présidente de la région 26 Pointe-Noire, Luanda, Cabinda pour l'année 2017-2018, la délégation Lions clubs Région 26 a été reçue le 22 septembre par Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire.

Fernande Marie-Catherine Dekambi Mavoungou, présidente de Lions clubs de la région 26 a présenté à l'autorité préfectorale le Lions clubs qui est un club service international de bénévoles, la plus importante organisation de clubs philanthropiques du monde. « *Nous sommes au service de la République, nous allons vers les communautés pour leur apporter de l'aide. C'est ainsi que nous soutenons les démunis. On apporte aussi notre aide à certains centres d'accueil comme la pouponnière de Mvou-Mvou sans oublier notre engagement dans la lutte contre les maladies telles que le diabète ou la cécité* », a-t-elle dit.

En saluant leur action, Alexandre Honoré Paka a rassuré les membres de Lions clubs du soutien de la préfecture avant d'émettre une doléance. « *Nous constatons que dans la ville il y a beaucoup de malades mentaux qui déambulent dans l'indifférence totale. Notre souhait est qu'avec votre concours et pour quoi pas avec celui des autres structures humani-*



Le préfet de Pointe-Noire s'entretenant avec les membres de Lions clubs/Adiac

taires que nous trouvions ensemble un abri ou une sorte d'asile pour ces malades pour qu'ils obtiennent des soins ou des traitements appropriés», a sollicité le préfet. La préoccupation sera transmise et étudiée par tous les clubs lions et soumise au niveau international, a répondu Dieudonné Mbadi, ancien gouverneur de district 403B1, membre de la délégation. Les membres Lions clubs région 26 ont été intronisés le 1^{er} juillet dernier. Le club Lions de la région 26 fait partie du district 403B1.

Signalons que le Lions clubs international a pour but de Créer et développer un esprit de compréhension entre les peuples du monde, promouvoir les principes de bon gouvernement et de civisme, s'intéresser au bien-

être civique, culturel, social et moral de la communauté, unir les clubs par les liens d'amitié, de bonne camaraderie et de compréhension mutuelle, fournir un lieu de rencontre permettant la discussion ouverte de tous les sujets d'intérêt public, sauf ceux de politique partisane et de religion sectaire qui ne feront pas l'objet de débats de la part de membres des clubs, encourager à servir la communauté, sans récompense financière personnelle, des personnes animées de l'esprit de service et encourager la compétence et la pratique des principes moraux élevés dans le commerce, l'industrie, les professions libérales, les travaux publics et les entreprises privées.

Hervé Brice Mampouya

SANTÉ

L'ASPS lance officiellement son programme de formation

C'est dans le cadre des subventions du Programme d'appui à la diversification de l'économie (Padé) que l'Alliance du secteur privé de la santé (l'ASPS) lance ce lundi 25 septembre au Centre de formation ESCIC à Pointe-Noire son programme de formation continue en collaboration avec le cabinet conseil JSmart.

La formation, à en croire les organisateurs, vise le renforcement des capacités des agents des formations sanitaires privées sur les procédures administratives, financières et logistiques des PME. Créée en juin 2014, l'ASPS est une organisation professionnelle indépendante de tout mandat syndical ou politique. Association à but non lucratif, l'ASPS a une triple vocation : être un centre de réflexion, un lieu de rencontre et une force de proposition.

Profondément ancrée dans la réalité du système sanitaire, l'ASPS concentre ses activités sur la relation entre les formations sanitaires pri-

vées et leur environnement. L'ASPS réunit 57 adhérents (cliniques et cabinets médicaux, officines pharmaceutiques, laboratoires d'analyses, fédérations professionnelles et autres). Ses financements viennent des cotisations de ses membres et du gouvernement. Par ailleurs, l'ASPS bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers. La réflexion de l'ASPS s'organise sur trois thématiques prioritaires : Structuration et autorégulation du secteur privé, Promotion de bonnes pratiques professionnelles, Promotion des partenariats public-privé. Dans cette réflexion, la vision de l'ASPS,

qui est d'accompagner le développement du secteur privé pour améliorer les résultats du système national de santé, tient une place prépondérante. Ouvertes donc à un large public ou bien réservées aux adhérents, les manifestations organisées par l'ASPS ont pour objectif d'animer le débat public et de stimuler la réflexion sur les sujets d'intérêt collectif, liés à la contribution du secteur privé dans les résultats du système de santé du pays. Notons que pour réaliser ses études et élaborer ses propositions, l'ASPS met à contribution un vaste réseau d'experts.

Et la diffusion de ses idées se fait progressivement dans le cadre de la parution régulière de rapports et de notes, ainsi que dans la publication d'une revue semestrielle.

F.A.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE CENTRALE DE JIU-JITSU

Cinq pays en compétition à Brazzaville



Un combat (Adiac)

52 athlètes venus du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Congo, pays hôte, disputent le Championnat d'Afrique centrale (zone 4) dans la ville capitale. A en croire le président de la Fédération congolaise de Jiu-Jitsu, Bérice Djoubé, cette année il n'y aura pas de Cham-

pionnat d'Afrique. Cette compétition sous-régionale a donc été ouverte à d'autres pays du continent pour se mettre en jambe, d'autant plus que la Coupe du monde de la discipline est prévue pour le mois de novembre prochain à Bogota, en Colombie. C'est ce qui explique la présence des pays comme la Côte d'Ivoire (Afrique

de l'Ouest). Le Sénégal qui était attendu à Brazzaville s'est excusé, tout comme le Gabon et l'Angola.

« Les Diables rouges profiteront de cette occasion pour affûter leurs armes pour les championnats du monde prévus dans deux mois », a déclaré le président de la Fédération congolaise de Jiu-Jitsu.

Rominique Nerplat Makaya

MINISTÈRE DES SPORTS

Hugues Ngouélondélé fait le point des infrastructures à l'intérieur du pays

L'état des lieux des infrastructures sportives de l'interland est inscrit dans les orientations d'urgence du ministère des Sports et de l'éducation physique. Ainsi, ce lundi 25 septembre, Hugues Ngouélondélé amorcera une visite de travail dans la zone septentrionale du pays. Tout débutera à Ewo (Cuvette-Ouest), puis à Ouessou (Sangha) avant d'arriver à Owando et à Oyo (Cuvette).

La localité de Djambala sera le point de chute de cette première visite ayant pour objectif de faire le point de l'ensemble des installations sportives de l'intérieur du pays. Prochainement, le même travail de terrain sera fait à Madingou (Bouenza) et Sibiti (Lékoumou). Dans toutes ces localités, en effet, plusieurs installations sportives, pluridisciplinaires dans certains cas, ont été construites dans le cadre de la municipalisation accélérée. Le ministère des Sports et de l'éducation physique s'est fixé pour objectif, entre autres, d'homologuer ces infrastructures. A dire vrai, cette visite ne concernera pas uniquement les



Le ministre des Sports et de l'éducation physique/credit photo adiac

installations sportives. Hugues Ngouélondélé aura, par ailleurs, des séances de travail avec les cadres et agents de son département ministériel en service dans les localités ci-haut citées. Son agenda de 100 jours prévoit le déploiement des enseignants d'éducation physique et sportive sur toute l'étendue du territoire national. Il sera assurément question de faire le point de la situation actuelle avant d'envisager les projections.

R.N.M.

RÉFLEXION

Vers la fin de l'ère nucléaire ?

L'Histoire, la grande Histoire, retiendra que c'est lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, que fut lancée l'une des réformes les plus importantes de la gouvernance humaine : celle de la suppression des armes nucléaires qui constituent, avec la dégradation de l'environnement, l'une des plus graves menaces pesant aujourd'hui sur l'avenir de notre espèce.

En appelant le 20 septembre toutes les nations du monde à signer le Traité d'interdiction des armes nucléaires qui doit renforcer le Traité de non-prolifération adopté il y a très exactement quarante-sept ans, le nouveau secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a inscrit dès à présent son nom dans la liste des hommes qui auront œuvré pour la paix mondiale de façon efficace. La preuve en est que plus de quarante pays ont signé sans attendre ce texte, démonstration s'il en fallait une que l'inquiétude grandit au sein de la communauté internationale concernant l'utilisation des armes nucléaires à laquelle pourrait

recourir l'une ou l'autre des nations qui s'en sont dotées.

Au-delà de la menace que fait peser dans ce domaine très sensible l'affrontement, verbal pour l'instant, auquel se livrent le président nord-coréen Kim Jong-un et le président américain Donald Trump ce qui est en jeu dans cette affaire n'est pas autre chose que notre devenir collectif. La preuve nous en a été donnée de façon horrible le 6 et le 9 août 1945 lorsque les Etats-Unis lancèrent deux bombes atomiques sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, causant en quelques secondes la mort de centaines de milliers d'innocents et réduisant en cendres deux grandes cités asiatiques.

Alors que quinze mille têtes nucléaires dont la puissance de destruction est infiniment plus grande se trouvent entreposées aujourd'hui dans les bunkers ou les sous-marins des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine, de l'Inde, du Pakistan, de la France, du Royaume-Uni, d'Israël, de la Corée du nord, le risque d'une dérive subite de l'un ou l'autre déten-

teur de l'arme dite « suprême », loin de se réduire avec le temps, s'aggrave de jour en jour. Ceci pour au moins deux raisons : d'abord, parce que les progrès de la technologie permettent de diminuer le poids, d'augmenter la puissance et d'allonger fortement la portée de ces engins ; ensuite, parce que les hommes ayant le pouvoir d'en user sont de moins en moins contrôlables comme en témoignent les propos fous tenus ces derniers temps par les plus hauts dirigeants américain et nord-coréen.

Dans le même temps où l'espèce humaine s'emploie à lutter réellement contre la dérive climatique qui la menace d'extinction, elle doit amener les puissances nucléaires à agir pour se débarrasser enfin des armes qui mettent en péril son existence. Si elle ne le fait pas, l'on peut être certain qu'un jour prochain la folie l'emportera sur la raison et que l'un ou l'autre des détenteurs de ces engins de mort les utilisera sans raison provoquant une série de réactions en chaîne qui dévasteront à coup sûr la Terre.

Il ne faut rien attendre, hélas !, des pays qui se sont dotés de tels engins tant est prégnant le mythe de la protection que porte en elle l'arme nucléaire, mais l'on peut tout espérer en revanche des nations qui ne les possèdent pas. Comment, en effet, neuf nations, aussi riches et puissantes soient-elles, pourraient-elles ignorer les injonctions que leur adresseraient, de façon claire et non négociable, les cent quatre-vingt pays qui constituent l'écrasante majorité de l'Organisation des Nations unies ?

Si l'on ajoute à ce qui précède que l'entretien et la modernisation des armes nucléaires plombent de façon dramatique les finances des Etats qui les possèdent, l'on peut conclure qu'il ne devrait pas être très difficile, finalement, d'amener ceux-ci à changer d'attitude. L'enjeu est si grand, si vital pour chacun de nous qu'il devrait figurer désormais en tête des priorités que se fixe l'humanité pour les décennies à venir.

Jean-Paul Pigasse